

République Française

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
BOUCLE NORD DE SEINE**

Séance du Conseil de Territoire
du 9 décembre 2021

Délibération n°2021/S08/019

OBJET : APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EPT - EXERCICE 2021.

L'an deux mille vingt et un, le 9 décembre à 19 heures, se sont réunis en séance publique, en les locaux de l'Hôtel de Ville de Gennevilliers, les membres du conseil de territoire de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, suite à la convocation du 3 décembre 2021 de Monsieur Georges MOTHRON, Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, conformément à l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 56

BACHA Fatiha / BOUGEARD Nicolas / CHAILLOUX Marine / EL HADDAD Khaled / GICQUEL Camille / HAMIDA Abdelkader / LAUGIER Véronique / LE NAGARD Marie-France / MECHRIA Ouissam / MOTHRON Georges / PERICAT Xavier / PLOTEAU Jean-François / RYADI Sandra / SLIFI Nadir / WALKER Damien / AESCHLIMANN Marie-Do / BOURDIER-CHAREF Angéline / CHRIQUI-MENGEOT Rita / GUILLOT-NOEL Christophe / KAPLAN Isabelle / KHOURY Armand / LE GAC Thierry / LETIERCE Valérie / MANCIPOZ André / MARE Guillaume / RAHAL May / BARBIER Gaël / ISABEY Éric / MARIAUD Sylvie / REVILLON Yves / COCHEPAIN Stéphane / DAD Hicham / DELACROIX Agnès / De MARVAL Josette / LAUER Evelyne / MERCIER Luc / SELLAM Naïma / AGOUMALLAH Boumédienne / ARNOULD Claire / BACHELAY Alexis / BEKKOUCHE Adda / CHAIMOVITCH Patrick / CHARREIRE Maxime / DELATTRE Amélie / MOUMNI Dounia / SOW Fatoumata / TRICARD Perrine / BINAKDANE M'Hamed / LAFON Carole / LECLERC Patrice / MANSERI Sofia / NOEL Laurent / PEREZ Anne-Laure / HADDOUCHE Bachir / LARIK Leïla / PELAIN Pascal.

POUVOIRS DONNES A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 19

BENEDIC Fabien représenté par BOUGEARD Nicolas / CHARAIX Céline représentée par BACHA Fatiha / DE AZEVEDO Tania représentée par SLIFI Nadir / SAVRY Gilles représenté par PERICAT Xavier / VALIER France-Lise représentée par PLOTEAU Jean-François / AESCHLIMANN Manuel représenté par MANCIPOZ André / FISCHER Josiane représentée par MARE Guillaume / SITBON Frédéric représenté par BOURDIER-CHAREF Angéline / JAUFFRET Anne-Christine représentée par REVILLON Yves / LE MOAL Alice représentée par COCHEPAIN Stéphane / MUZEAU Rémi représenté par COCHEPAIN Stéphane / PINARD Patrice représenté par MERCIER Luc / RENAULT Sébastien représenté par LAUER Evelyne / BEAUSSIER Julien représenté par ARNOULD Claire / HEMONET Hervé représenté par DELATTRE Amélie / MESTRES Valérie représentée par TRICARD Perrine / MOME Michel représenté par CHRIQUI-MENGEOT Rita / ABSSI Chaouki représenté par MANSERI Sofia / TOUMI Délia représentée par PEREZ Anne-Laure.

ABSENTS : 5

COSTA Catherine / GUILLARD Laurent / GASMI Samia / NARBONNAIS Valentin / BENTAJ Abdelaziz.

EXCUSE : 0

ARRIVE EN COURS DE SEANCE : 0

PARTI EN COURS DE SEANCE : 0

Monsieur MECHRIA Ouissam est désigné comme Secrétaire de séance (article L.2121-15 du C.G.C.T.).

Transmission et affichage le :

17 DEC. 2021

Le Président,

Georges MOTHRON



EXPOSE

Considérant qu'il est nécessaire d'apporter des modifications au budget principal de l'établissement Boucle Nord de Seine pour l'année 2021.

Considérant que la balance budgétaire de la décision modificative n°2 est équilibrée.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR STEPHANE COCHEPAIN, VICE-PRESIDENT ;

Vu le code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), et notamment les articles L.2121-23 et L.5211-1,

Vu la loi n°2015-991 en date du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n°2021/S01/015 du conseil de territoire en date du 4 février 2021 portant approbation du budget primitif principal de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine pour l'année 2021,

Vu la délibération n°2021/S05/009 du conseil de territoire en date du 24 juin 2021 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget principal de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine - Exercice 2021,

Vu le budget primitif 2021,

Vu la décision modificative n°1 du budget principal,

Vu le projet de décision modificative n°2 dressé par l'ordonnateur,

APRES EN AVOIR DEBATTU ;

DELIBERE

Article 1^{er} : Approuve la décision modificative n°2 du budget principal de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine - Exercice 2021, telle que jointe à la présente délibération.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification puis de sa transmission au contrôle de légalité préfectoral. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (article L.411-7 du code des relations entre le public et l'administration - CRPA).

Article 3 : La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site « Télérecours citoyens » (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de sa notification, de sa transmission au contrôle de légalité préfectoral ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine si un recours gracieux a été préalablement exercé.

ANNEXE : DECISION MODIFICATIVE N°2 DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE.

RESULTAT DES VOTES : MAJORITE

Pour : 70

Contre : 2

Abstentions : 3

Fait et délibéré ce jour,

Pour extrait conforme,

Georges MOTHRON




Président de Boucle Nord de Seine